

# Stage intersyndical CGT / FSU / Solidaires

18 octobre 2022

## QUIZZ

1- Depuis quand les femmes ont-elles le droit de travailler en France sans l'autorisation de leur mari (ou parents) et gérer leurs biens librement, dont ouvrir un compte à leur nom?

- a) 7 décembre 1937
- b) 12 octobre 1958
- c) **13 juillet 1965**

2- Depuis quand une femme peut-elle être électrice et candidate aux élections prudhommales ?

- a) **29 novembre 1908**
- b) 21 avril 1944
- c) 13 septembre 1946

*Clémence Jussin, la première femme élue prudhommale du 29 novembre 1908 (loi de mars 1907) une autre loi pour pouvoir être candidate deux semaines seulement avant l'élection, et en plus il fallait faire la démarche volontaire pour s'inscrire sur les listes électorales, elle était secrétaire du syndicat des couturières lingères ( 30 ans ) . A noter droit du travail très en avance sur droit général par exemple le droit de vote des femmes aux élections politiques.*

3- Depuis quand l'avortement est-il autorisé en France ?

- a) 19 décembre 1967 *Loi légalisant la pilule contraceptive Neuwirth*
- b) **17 janvier 1975 Loi Veil**
- c) 31 décembre 1979 *confirmation de la loi de 1975 qui n'était qu'« expérimentale »*

**4- Tous temps de travail confondus (donc temps plein + temps partiel), quel est le pourcentage d'écarts de salaires dans le secteur privé et entreprises publiques entre hommes et femmes ?**

a) 28,5 %

**b) 25,7 %**

c) 21,4

*source INSEE Femmes et hommes l'égalité en question, rapport 2022, données 2019.*

**dans la Fonction Publique ?**

a) 8,5 %

**b) 15,7 %**

c) 17,3 %

*détail dans les fonctions publiques ( attention données 2017) :*

*FPE: 13,5 %    FPT : 9,2 %    FPH : 20,9 %*

**5- Quel est le niveau des retraites par mois des femmes et des hommes en 2020 ?**

***source DREES les Retraités et les retraites Edition 2022, base retraites 2020***

**Femmes :**

**a) 1154 €**

b) 1323 €

c) 1534 €

**Hommes :**

a) 1782 €

b) 1834 €

**c) 1931 €**

*soit 40,2 % d'écart. Avec pension de réversion, 1401€ pour une femme, 1955€ pour un homme*

**6-Dire à une femme qu'elle ne sera pas capable d'animer une réunion parce que les femmes manquent d'autorité, est-ce :**

- a) du harcèlement moral?
- b) du harcèlement sexuel?
- c) de l'agissement sexiste?**

***réponse c : agissement désobligeant en raison du sexe, art L 1142-2-1 du Code du Travail***

**7-De quand date l'accord européen sur le harcèlement et la violence au travail ?**

- a) 2000 ?
- b) 2006 ?**
- c) 2018 ?

***la réponse a c'est la création de l'euro, la réponse c c'est la circulaire française dans la Fonction Publique***

**8-Quelle dénomination juridique porte le harcèlement de rue?**

- a) harcèlement sur l'espace public
- b) outrage sexiste**
- c) harcèlement de rue

***l'outrage sexiste s'inspire de la définition du harcèlement sexuel mais sans la notion de répétition; c'est tout propos ou comportement à connotation sexuelle ou sexiste, dans l'espace public (sifflements, remarques sur l'apparence, désignations d'actes sexuels) art 15 de la loi du 3 août 2018, art 621-1 du Code Pénal***

**9- En général, les personnes en situation de handicap rencontrent d'énormes difficultés sur le marché du travail. Quelle est la bonne affirmation parmi les suivantes ?**

a) les femmes et les hommes en situation de handicap ont les mêmes chances de trouver un emploi

b) les hommes en situation de handicap ont 1,5 fois plus de chance de trouver un emploi que les femmes en situation de handicap

**c) les hommes en situation de handicap ont 2 fois plus de chance de trouver un emploi que les femmes en situation de handicap**